MAIRIE DE La Garde — ARRONDISSEMENT DE Toulon

N° 8

Donat et Rosa

Du vingt un Avril mil neuf cent-deux, à six heures du soir

ACTE DE MARIAGE DE Donat Henri Augustin

âgé de vingt deux ans, né à La Garde
département du Var le vingt cinq du mois de juillet mil huit cent soixante dix neuf profession de maçon domicilié à La Garde département du Var fils majeur de feu Paul Donat né à Tarence département du Var, en son vivant profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Stéphanie Marie Mignon née à La Garde département du Var, propriétaire, domiciliée à La Garde (Var) les mère ici présente et consentante, d'une part.

Et de Rosa Marie Louise Françoise

âgée de dix neuf ans, née à La Garde
département du Var le quinze du mois de Mars mil huit cent quatre vingt trois profession de ménagère domiciliée à La Garde département du Var fille mineure de Rosa Giovanni Battista né à Cairo Montenotte département d'Italie profession de journalier domicilié à La Garde département du Var et de Anna Maria Antonia Siri née à Tasello département d'Italie, en vivant journalière, domiciliée à La Garde (Var) le père ici présent et consentant, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite, sans opposition, les dimanches vingt trois et huit mars mil neuf cent deux, dans les affiches pendant le délai voulu par la loi;

2° Un acte de naissance du futur époux;

3° Un acte de décès du père du futur époux;

4° Un acte de naissance de la future épouse;

5° Un acte de décès de la mère de la future épouse;

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil, sur le *mariage*, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'existe fait de contrat de mariage ~~à la date du~~ ~~du mois d'~~ ~~mil neuf cent~~ ~~par devant Me~~ ~~notaire à~~ ~~département d'~~

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Rosa Marie Louise Françoise et l'autre Donat Henri Augustin. Le futur époux ayant seul déclaré qu'il est né d'un enfant du sexe masculin présumé qu'il dit qu'il avait inscrit sur les registres des actes de naissance de la commune de La Garde sous le N° 67 le 6 Novembre 1901 sous le prénom de Marius Jean Auguste en le nom de Donat mineur qu'il a de justifier par l'acte de naissance ci-dessus

Le tout en présence de Rosa Rosine
domicilié à La Garde département du Var
âgé de vingt cinq ans, profession de ménagère sœur de la future

De Sciorella Eugène
domicilié à La Garde département du Var
âgé de vingt neuf ans, profession de maçon beau frère du futur

De Rose Ferdinand
domicilié à La Garde département du Var
âgé de vingt six ans, profession de cultivateur beau frère du futur

Et de Béziard Charles
domicilié à La Garde département du Var
âgé de cinquante quatre ans, profession de sergent de ville, non parent ni allié des futurs.

Après quoi, Moi André Charlotti, maire de la commune de La Garde
faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties, le beau père du futur époux qui a déclaré ne le savoir.

V Approuve dix-sept mots cinq nuls.

Marie Louise Rosa — Donat Henri
Rosa Giovanni Battista
Rosa Rosa — Sciorella
Béziard
Rose Ferdinand — Charlotti